

DÉLIBÉRATION DE_2026_025

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT MÉARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : Alexandre DURDILLY (Conseiller), Michel FRICHOU (Conseiller), Sylvie PELLIZZER (5ème Vice-Présidente), Guillaume BUIL (Conseiller), Didier MOREAU (Conseiller), Franck POURTAL (Conseiller), Aurélie COMBESCOT (Conseillère), Christian SCALIGER (Conseiller), Christian GALLOT (1er Vice-Président), Karine LEY (Conseillère), Fabrice SAMSON (Conseiller), Annie MAIGRE (Conseillère), Michel MOUTREUIL (Conseiller), Thierry BOIDÉ (Président), Marc GRANDY (Conseiller), Cyril BARDE (Conseiller), Éric FRÉTILLÈRE (Conseiller), Dominique IBERTO (4ème Vice-Présidente), Didier FOURCAUD (Conseiller), Jean-Pierre CHAUMARD (Conseiller), Lucette MOUTREUIL (Conseillère), Gilbert DE MIRAS (3ème Vice-Président), Gilles TAVERSON (Conseiller), Bénédicte ZAPERA-BRAIT (suppléante), Julien SROKA (suppléant), Cyril SEILLEN (suppléant)

Pouvoirs : Marie LATSCHA (Conseillère) représentée par Sylvie PELLIZZER (5ème Vice-Présidente), Henry DE SAULSES DE FREYCINET (Conseiller) représenté par Franck POURTAL (Conseiller), Hélène DONADIER (Conseillère) représentée par Aurélie COMBESCOT (Conseillère), Magalie LEPLET-COLLAS (2ème Vice-Présidente) représentée par Gilles TAVERSON (Conseiller)

Absents : Serge FOURCAUD (Conseiller) suppléé par Cyril SEILLEN (suppléant), Thierry BENEY (Conseiller) suppléé par Bénédicte ZAPERA-BRAIT (suppléante), Vincent LARRIEU (Conseiller), Christophe MARCETEAU (Conseiller) suppléé par Julien SROKA (suppléant)

Excusés : Jocelyne ARSIGNY (Conseillère)

Secrétaire : Didier FOURCAUD

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Désignation des membres de la CAO, Commission Appel d'Offres

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Communautaire décide de procéder au vote à main levée.

Après délibération, sont élus à la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Gilbert DE MIRAS	Didier MOREAU
Dominique IBERTO	Jean-Pierre CHAUMARD

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
024-200034197-DE_2026_025-DE
A G E D I

Julien SROKA	Serge FOURCAUD
Marc GRANDY	Alexandre DURDILLY
Michel FRICHOU	Jocelyne ARSIGNY

Le Président,
Thierry BOIDÉ

